



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

Président de séance : M. BOUCHEZ Michel

PRESENTS : BOUCHEZ M. Maire -THIRION Jean-Pierre - HENOT Dominique FLAMENT Alexandre -PAW Renée- CHAUAUDRA Evelyne – BEKAERT Patrick Adjoints- PRZYBOROWSKI Brigitte – VANEECKE Marie-Agnès- JANCZAK Stanislas- SYS Martine- PEZE Bruno – PORZYCKI Philippe- BIELKIN Laurence- WARNEZ Murielle -TAVERNESE Audrey- CIURYS Christophe- HERMEL Jean-Loup-BOULHEMZE Marie-Laure -CARDON Bertrand - DOPCHIE Maurice- LAURENT Marylise - BUYCK Isabelle- FOURNIER Guillaume – VANTOURNHOUT David Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : HOCHART Donata- HERMAND Jean Adjoints – DEGAND Daniel Conseiller Municipal

ABSENTE EXCUSEE : BOUZROU Donia, Conseillère Municipale

SECRETAIRE: TAVERNESE Audrey, Conseillère Municipale

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Décision N°15/2014 du 19 février 2014 relative à la convention de location de l'exposition « Bibliothèque fête le Printemps »,**
- **Décision N°16/2014 du 03 mars 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,**
- **Décision N°17/2014 du 21 mars 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre,**
- **Décision N°18/2014 du 27 mars 2014 portant sur le remboursement d'un sinistre.**

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2014

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des taux des impôts communaux, maintien de la rigueur en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement et des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat (notamment la dotation globale de Fonctionnement 588 millions d'euros en moins pour les communes) et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et le logement, l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal notamment l'entretien dudit patrimoine.



3/ DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de déléguer au Maire pour la durée de son mandat la prise de certaines décisions contenues dans ledit article.

4/ DELEGUES AU SEIN DU CCAS

Le Maire rappelle

- que le Maire nouvellement élu devient Président de plein droit du C.C.A.S.
- Que les délégués sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste à raison de 5 membres désignés par le Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire.

Après avoir fait appel à candidature il a donné connaissance des listes des candidats à savoir :

Pour la Liste « UNIS POUR FOUQUIERES » :

- HOCHART Donata, Adjointe
- HENOT Dominique, Adjointe,
- CHAUDAUDRA Evelyne, Adjointe,
- SYS Martine, Conseillère Municipale,
- PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillère Municipale.

Pour les Listes « Nouvel Avenir Fouquiérois » et « Front Communal » :

Mme BUYCK Isabelle, Conseillère Municipale,
Mr DOPCHIE Maurice, Conseiller Municipal
Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale
Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

La liste « Unis pour Fouquières » a obtenu 23 voix
les Listes « Nouvel Avenir Fouquiérois » et « Front Communal » ont obtenu 4 voix
un bulletin blanc a été dénombré

Ont donc été élues

- **HOCHART Donata, Adjointe**
- **HENOT Dominique, Adjointe,**
- **CHAUDAUDRA Evelyne, Adjointe,**
- **SYS Martine, Conseillère Municipale,**
- **BUYCK Isabelle, Conseillère Municipale.**



5/ REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Président rappelle

- que le Maire nouvellement élu devient Président de plein droit de la Caisse des écoles,
Après avoir fait appel à candidature il a donné connaissance de la liste des candidats à savoir :

Pour la Liste « Unis pour Fouquières »

- THIRION Jean-Pierre, Adjoint,
- WARNEZ Muriel, Conseillère Municipale

Ces candidats ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés avec 23 voix

- THIRION Jean-Pierre, Adjoint,
 - WARNEZ Muriel, Conseillère Municipale
- Membres de la liste « Unis pour Fouquières »

6/ MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle

- que l'article 22 du Code des Marchés Publics fixe le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'élève pour notre commune à 5 titulaires et 5 suppléants, en plus du Maire, Président de plein droit de la Commission d'Appel d'Offres
- que les délégués sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste

Après avoir fait appel à candidature il a donné connaissance des listes des candidats à savoir :

Pour la Liste « Unis pour Fouquières » :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| – FLAMENT Alexandre, Adjoint, | - HENOT Dominique, Adjointe, |
| – THIRION Jean-Pierre, Adjoint, | - PORZYCKI Philippe, Conseiller Municipal, |
| – HERMAND Jean, Adjoint, | - JANCZAK Stanislas, Conseiller Municipal, |
| – BEKAERT Patrick, Adjoint, | - PAW Renée, Adjointe, |
| – DEGAND Daniel, Conseiller Municipal | - CARDON Bertrand, Conseiller Municipal |

Pour les Listes « Nouvel Avenir Fouquiérois » et « Front Communal » :

- BUYCK Isabelle, Conseillère Municipale,
- DOPCHIE Maurice, Conseiller Municipal,
- LAURENT Marylise, Conseillère Municipale,
- VANTOURNOUDT David, Conseiller Municipal,

La liste « Unis pour Fouquières » a obtenu 23 voix

les Listes « Nouvel Avenir Fouquiérois » et « Front Communal » ont obtenu 5 voix



Ont été élus :

Membres titulaires :

- FLAMENT Alexandre, Adjoint
- THIRION Jean-Pierre, Adjoint,
- HERMAND Jean, Adjoint,
- BEKAERT Patrick, Adjoint
- BUYCK Isabelle, Conseillère Municipale.

Membres suppléants :

- DEGAND Daniel, Conseiller Municipal
- HENOT Dominique, Adjointe,
- PORZYCKI Philippe, Conseiller Municipal,
- JANCZAK Stanislas, Conseiller Municipal,
- DOPCHIE Maurice, Conseiller Municipal

7/ DELEGUES AU SEIN DU CNAS

Après avoir fait appel à candidature Monsieur le Président a donné connaissance de la seule liste des candidats à savoir :

Pour la liste « Unis pour Fouquières »

Délégué titulaire

- BOULHEMZE Marie-Laure, Conseillère Municipale,

Délégué Suppléant

- CARDON Bertrand, Conseiller Municipal

Ces candidats ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés

8/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE – USINE RECYTECH

Désignation du représentant de la Commune

Monsieur BEKAERT Patrick, adjoint est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour représenter la Commune lors des réunions de la Commission Locale d' Information et de Surveillance (CLIS) pour l'Usine RECYTECH

9/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE – USINE SOTRENOR à COURRIERES

Désignation du représentant de la commune.

Monsieur HERMAND Jean, Adjoint est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour représenter la Commune lors des réunions de la Commission Locale d' Information et de Surveillance (CLIS) pour l'Usine SOTRENOR à COURRIERES.



10/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Après avoir fait appel à candidature le Président a donné connaissance du seul candidat à se présenter à savoir :

Pour la liste « Unis pour Fouquières »

- HERMAND Jean, Adjoint

Monsieur HERMAND Jean, Adjoint, a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

11/ DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013, après avoir fait appel à candidature le Président a donné connaissance du seul candidat à se présenter à savoir :

Pour la liste « Unis pour Fouquières » :

- BOUCHEZ Michel, Maire

Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

12/ REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Le Conseil Municipal a décidé de voter les indemnités versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.